

PREFECTURE DE LA MOSELLE

BILAN D'ACTIVITE DE LA CDAC POUR 2009

DATE DE LA REUNION	N° DU DOSSIER	PROJET	VOTE	RECOURS
23/01	01	THIONVILLE : Extension de la galerie marchande de l'hypermarché LECLERC de 1 404 m ² (1000 m ² avant ext) par la sté SOLORMAG.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	
23/01	02	SARREBOURG : Extension par transfert du magasin BRICO JARDI LECLERC de 1 500 m ² (5 900 m ² avant ext) par la SCI SARROY.	Autorisé par 10 voix pour sur 10 votants	
12/02	03	FAREBERSVILLER : Création d'un ensemble commercial GRAND FARE de 35 434 m ² comprenant un hypermarché CARREFOUR de 8 000 m ² , 21 magasins de plus de 300 m ² pour une sv totale de 21 498 m ² spécialisés en culture loisirs, prêt à porter, parfumerie, meubles, électroménagers, équipements de la personne, jouets et sports, 53 boutiques de moins de 300 m ² de sv pour une sv totale de 5 936 m ² par la SAS CODIC FARE.	Autorisé par 5 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, sur 8 votants	Recours en CNAC Refusé par la CNAC le 30/06/09
10/03	04	SARREBOURG : Création d'un magasin d'équipement de la maison LA HALLE de 1 200 m ² par la SARL CREATIM.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
27/03	05	TALANGE : Création d'un magasin MEGASPORT de 1 600 m ² par la SARL LE PASSAGE 2000.	Refusé par 4 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions, sur 8 votants	
27/03	06	FORBACH : Création d'un magasin spécialisé en équipement de la maison, de la personne, culture loisirs BABOU de 2 400 m ² par la SCI LE CHEVRON.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
10/06	07	HAYANGE : extension du supermarché SIMPLY MARKET de 132 m ² (2 064 m ² avant ext) par la SAS ATAC.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	

10/06	08	MARLY : extension de la jardinerie FLOREST de 1 500 m ² (2 250 m ² avant ext) par la SN FLOREST.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
24/06	09	SAINT AVOLD : Création d'un ensemble commercial LE VILLAGE DES MOUSQUETAIRES d'une sv totale de 10 264 m ² comprenant un INTERMARCHE de 3 274 m ² , un magasin VÊTI de 1 033 m ² , un magasin BRICO CASH de 5 590 m ² et un magasin de pièces automobiles ROADY de 367 m ² par la SNC ITM DEVELOPPEMENT EST.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	Recours en CNAC par la sté SADEF Projet refusé par la CNAC le 12/11/09
24/06	10	HAUCONCOURT : Création d'un magasin de meubles de 750 m ² à l'enseigne MESURES ET EXCEPTIONS par la SARL WUNDY et la SA GNC HOLDING.	Absence de quorum, dossier reporté.	
24/06	11	CREUTZWALD : Création d'un ensemble commercial d'une sv totale de 9 928 m ² comprenant un magasin BRICO LECLERC de 6 368 m ² , deux magasins spécialisés en équipement de la personne (1 310 m ² , 1 350 m ²) et un magasin spécialisé en équipement de la maison de 900 m ² par la SCI BGL.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	Recours en CNAC par la sté BRICOLOR Recours retiré
03/07	10	HAUCONCOURT : Création d'un magasin de meubles de 750 m ² à l'enseigne MESURES ET EXCEPTIONS par la SARL WUNDY et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
10/07	12	BASSE HAM : Extension du supermarché INTERMARCHE de 1 693 m ² (2 648 m ² avant ext) par la SCI BALTINE.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	Recours en CNAC Par la société CSF FRANCE
10/07	13	FONTOY : Extension du supermarché SUPER U de 711 m ² (2 580 m ² avant ext) par la SNC 4AS DISTRIBUTION.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
21/07	14	JOUY AUX ARCHES : Création d'un magasin CASTORAMA de 13 000 m ² par la SAS L'IMMOBILIERE CASTORAMA et la SASU CASTORAMA France.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	

13/08	15	MOULINS LES METZ : Création d'un supermarché SIMPLY MARKET de 1 800 m ² par la SARL COFILOR et la SAS ATAC.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
13/08	16	HAUCONCOURT : Création d'un magasin de meubles ROBIN DU LAC de 1 135 m ² , d'un magasin de menuiseries finies WEIGERDING de 915 m ² et d'un magasin de fermetures WEIGERDING de 863 m ² par la SCI JM6.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
13/08	19	MOULINS LES METZ : Création d'une cellule de 2 200 m ² (commerce non alimentaire) au sein de l'ensemble commercial COFILOR 1 par la SARL COFILOR.	Autorisé par 6 voix pour 1 abstention sur 7 votants	
20/08	17	MORHANGE : Extension du magasin POINT VERT de 680 m ² (884 m ² avant ext) par la SAS AGRIVERT.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
20/08	18	METZ : Extension du centre SAINT JACQUES de 1 929 m ² (12 012 m ² avant ext) par création de 18 cellules en équipement de la personne de la maison et en culture loisirs par la SA HOLDING METZ SAINT JACQUES.	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
04/09	20	FAULQUEMONT : Création d'un supermarché COLRUYT de 995 m ² par la SCCV STRASBOURG 20.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
04/09	21	FEVES : Création d'un magasin OPTICAL CENTER de 178 m ² par la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
08/10	22	METZ : Création d'un ensemble de 4 cellules de 3 818 m ² : 2 magasins de meubles de 875 m ² et 663 m ² , 1 magasin à rayons multiples de 1 645 m ² et 1 magasin d'habillement de 635 m ² par la SARL BOCYON.	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
01/12	23	FORBACH : Création d'un magasin de dépôt vente TROC.COM de 1 348 m ² par la SCI CMLZ.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	

01/12	24	AUDUN LE TICHE : Création d'un supermarché ALDI MARCHE de 813 m ² et d'une cellule boucherie de 125 m ² par la SARL MEDIATOR.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants	
-------	----	--	---	--